



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET). M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

**Etaient absents excusés**

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/04

**Objet : Cession des parcelles AV51 et AV52 destinées à la réalisation d'une résidence autonomie.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021/109 du 8 décembre 2021 portant sur la mise en vente d'un foncier situé avenue de Toulouse, et constitué d'une parcelle cadastrée AV51 d'une surface de 561 m<sup>2</sup>, et d'une parcelle cadastrée AV52 d'une surface de 2018 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire rappelle également que les biens immobiliers appartenant au domaine privé communal requièrent l'intervention préalable du Conseil Municipal, conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant que le Maire ne réalise la vente.

De plus, toute cession d'immeubles par une commune donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Monsieur le Maire informe que l'estimation de France Domaine, en date du 04 novembre 2021, s'élève à 970 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a soumis volontairement la vente du bien à une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable avec une mise sous plis au regard du principe de bonne gestion des deniers publics, et dans l'objectif de déterminer la valeur réelle du bien.

A l'issue de la procédure 2 entreprises ont remis une offre :

- SA HLM DES CHALETS,
- AMETIS,

A l'issue de l'analyse des offres, la proposition formulée par SA HLM DES CHALETS a été classée première au regard des critères de sélection de l'appel à candidature.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager à céder à la SA HLM DES CHALETS, dont le siège social est situé 29 bvd Gabriel Koenigs, 31027 TOULOUSE cedex, le foncier situé avenue de Toulouse, constitué d'une parcelle cadastrée AV51 d'une surface de 561 m<sup>2</sup>, et d'une parcelle cadastrée AV52 d'une surface de 2018 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 273 000 €.

La vente est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et du droit de retrait
- L'existence de servitude de quelque nature que ce soit dont la SA HLM Des Chalets n'aurait pas eu connaissance et empêchant la réalisation du projet tel que décrit dans leur offre
- Le bien devra être libre de toute occupation à la date de la signature de l'acte d'achat définitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De retenir l'offre d'achat de la SA HLM DES CHALETS, dont le siège social est situé 29 bvd Gabriel Koenigs, 31027 TOULOUSE cedex, au prix de 1 273 000 €,
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'acte de vente y afférent.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De retenir l'offre d'achat de la SA HLM DES CHALETS, dont le siège social est situé 29 bvd Gabriel Koenigs, 31027 TOULOUSE cedex, au prix de 1 273 000 €,
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'acte de vente y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire

- Transmis le 28 JAN. 2022  
- Affiché le 28 JAN. 2022

